



VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Écoles

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Approbation du compte de Gestion 2023 du receveur municipal

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	8

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le dix juin, s'est réuni le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Etaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Monsieur Yvon LEVECQ, représentant le Conseil Municipal

Madame Nathalie CUNEAZ, Madame Julie EBMEYER, Madame Mélanie ROLLAND, Monsieur Pierre CHASSAT, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés :

Madame Martine ROUCHON par Monsieur Yvon LEVECQ
Madame Valérie FOURNIER par Madame Julie EBMEYER
Madame Mélissa VARCHOSAZ par Madame Mélanie ROLLAND

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20240625-10-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 25 juin 2024,

VU la délibération en date de ce jour, portant approbation du compte administratif de la Caisse des Écoles pour l'exercice 2023,

VU le compte de gestion, présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2023,

CONSIDERANT que ledit compte est en parfaite concordance avec le compte administratif de la Caisse des Écoles,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le compte de gestion de la Caisse des Écoles, présenté par Monsieur le Trésorier Municipal, qui fait apparaître en résultat de l'exercice courant :

A la section de fonctionnement :

✧ un résultat excédentaire de 72 537,12 €

A la section d'investissement :

✧ un résultat déficitaire de 70 781,81 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
déléguée à la Vie scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles